

PROVINCE DE QUÉBEC  
COMMISSION SCOLAIRE DE L'ÉNERGIE  
SIÈGE : SHAWINIGAN  
CIRCONSCRIPTIONS DE LAVIOLETTE,  
MASKINONGÉ ET SAINT-MAURICE

0413-02

À une séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie tenue le 26 mars 2013 à 19 h 10 à son centre administratif situé à Shawinigan, sont présents et forment quorum, sous la présidence de madame Danielle Bolduc, les membres suivants :

Monsieur Claude Béland	Madame Brunelle Lafrenière
Madame Sylvie Dupont-Simard	Monsieur Martin Lafrenière
Monsieur Réjean Gélinas	Madame Patricia Pépin
Monsieur Alain Gervais	Monsieur Maurice Poudrier
Madame Johanne Harvey	Madame Diane Samson
Monsieur Jean-Pierre Hogue	Madame Nicole Thiffeault-Marchand
Monsieur Réal Julien	Monsieur Marco Trottier
Monsieur Serge Lafontaine	Madame Nicole Trudel

Ainsi que madame Isabelle Thiffeault et monsieur Yves Cossette, commissaires représentants du comité de parents.

Messieurs Yvon Geoffroy et Mario Lebel participent à distance par vidéoconférence.

Madame Line Lecours est arrivée vers les 20 h 25.

Participe à cette séance, le directeur général monsieur Denis Lemaire.

Sont aussi présents :

Me Serge Carpentier	Directeur général adjoint et secrétaire général
Madame Renée Tremblay	Directrice générale adjointe et directrice des Services éducatifs (jeunes)
Monsieur Richard Boyer	Directeur des Services des ressources humaines
Monsieur Christian Lafrance	Directeur des Services des ressources matérielles et de l'informatique
Monsieur Denis Lampron	Directeur des Services de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle
Monsieur Serge Trudel	Directeur des Services des ressources financières

L'absence de public à cette séance est constatée.



Les commissaires procèdent initialement à l'adoption de l'ordre du jour de la présente séance et à l'approbation du procès-verbal d'une séance du conseil des commissaires.

Adoption de  
l'ordre du jour

**RÉSOLUTION 137 0313 :**

Madame la commissaire Johanne Harvey PROPOSE que l'ordre du jour décrit au document 0313-01 soit

adopté tel que présenté.

Adopté unanimement.

Approbation du  
procès-verbal

**RÉSOLUTION 138 0313 :**

Chaque membre présent du conseil des commissaires ayant reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 26 février 2013 au moins six heures avant le début de la présente séance, madame la commissaire Sylvie Dupont-Simard PROPOSE que le secrétaire soit dispensé de la lecture du procès-verbal;

QUE le procès-verbal de cette séance, décrit au document 0313-02, soit approuvé tel que présenté.

Adopté unanimement.

En l'absence de public, aucune intervention n'est faite à la période de questions réservée à l'assistance.

Aucune représentation n'est également faite relativement à l'initiation des élèves à la démocratie scolaire.

En étant ensuite aux sujets présentés par la présidence, des résolutions de félicitations sont adoptées.

Félicitations

**RÉSOLUTION 139 0313 :**

CONSIDÉRANT que la Société Saint-Jean-Baptiste de la Mauricie remet à chaque année des bourses visant à soutenir et aider les jeunes de la Mauricie dans leur apprentissage de la langue française ainsi que dans l'acquisition de connaissances de notre histoire et de notre culture;

CONSIDÉRANT que Thomas Vandal, élève de 3<sup>e</sup> secondaire à l'école secondaire du Rocher s'est vu remettre une bourse de 100 \$ pour récompenser ses efforts déployés dans son processus d'apprentissage du français et de l'histoire;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Réal Julien PROPOSE que des félicitations soient adressées à Thomas Vandal.

Adopté unanimement.

Félicitations

**RÉSOLUTION 140 0313 :** CONSIDÉRANT que sept élèves du centre de formation professionnelle du Carrefour Formation Mauricie ont reçu, le 4 février dernier, des bourses d'études de 500 \$ de la Fondation communautaire du Saint-Maurice;

CONSIDÉRANT que ces élèves devaient démontrer de bons résultats scolaires;

CONSIDÉRANT que ces bourses proviennent d'un fonds créé par un donateur privé de Shawinigan, qui a à cœur d'aider des étudiants dans les secteurs professionnels, collégiaux et universitaires;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Sylvie Dupont-Simard PROPOSE que des félicitations soient adressées aux sept élèves et que des remerciements particuliers soient transmis au donateur anonyme ainsi qu'à la Fondation communautaire du Saint-Maurice.

Adopté unanimement.

Félicitations

**RÉSOLUTION 141 0313 :** CONSIDÉRANT que l'édition 2013 de la Finale régionale de la Mauricie, Centre-du-Québec de l'Expo-sciences Hydro-Québec s'est déroulée du 15 au 16 mars 2013 à l'école secondaire Val-Mauricie;

CONSIDÉRANT que l'Expo-sciences Hydro-Québec est une compétition scientifique mettant en vedette des projets conçus et présentés par des jeunes de 6 à 21 ans;

CONSIDÉRANT que des élèves de la Commission scolaire de l'Énergie se sont distingués lors de cet événement;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Nicole Thiffault-Marchand PROPOSE que des félicitations soient adressées à Alyson Gervais et Maggy Paquin, élèves de 5<sup>e</sup> secondaire de l'école secondaire Paul-Le Jeune, pour le projet et les prix suivants :

- Projet : Sucreries : amies ou ennemies?;
- Médaille de bronze ainsi qu'une bourse de 400 \$;
- Médaille « Têtes chercheuses de Merck » lors de la finale régionale de la Mauricie, Centre-du-Québec;

QUE des félicitations et des remerciements soient également adressés à l'accompagnatrice de l'école secondaire Paul-Le Jeune, madame Martine Cloutier, technicienne en travaux pratiques ainsi qu'à l'accompagnatrice, madame Katia Hamelin, membre du soutien technique à la Chaire en néphrologie et en transplantation et régénération rénale de l'Hôpital Notre-Dame de Montréal;



QUE finalement, des félicitations et des remerciements soient adressés aux intervenants de l'école secondaire Val-Mauricie impliqués dans l'organisation de cet événement.

Adopté unanimement.

Félicitations

**RÉSOLUTION 142 0313 :** CONSIDÉRANT que la mission du programme Métro Croque Santé est d'encourager les élèves à développer de saines habitudes alimentaires, en s'engageant dans la réalisation d'un projet qui aura un impact positif sur leur milieu familial, scolaire ou communautaire;

CONSIDÉRANT que l'école secondaire Paul- Le Jeune a reçu une magnifique bourse de 1 000 \$ pour son projet prônant de saines habitudes de vie : *La Tablée des chefs*;

CONSIDÉRANT que *La Tablée des chefs* a mis sur pied différents ateliers culinaires sur les rudiments de la cuisine et les aliments santé;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Danielle Bolduc PROPOSE que des félicitations soient adressées aux élèves de *La Tablée des chefs* de l'école secondaire Paul-Le Jeune.

Adopté unanimement.

En étant après cela aux sujets présentés par les commissaires, des résolutions de condoléances sont adoptées.

Condoléances

**RÉSOLUTION 143 0313 :** CONSIDÉRANT que monsieur Jacques Lafontaine, frère de monsieur Serge Lafontaine, vice-président de la Commission scolaire de l'Énergie, est récemment décédé;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Danielle Bolduc PROPOSE que des condoléances soient transmises à monsieur Serge Lafontaine ainsi qu'à sa famille.


Adopté unanimement.

Condoléances

**RÉSOLUTION 144 0313 :** CONSIDÉRANT que madame Monique Marois Tremblay, mère de monsieur Bernard Tremblay, secrétaire général à la Fédération des commissions scolaires du Québec, est récemment décédée;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Danielle Bolduc PROPOSE que des condoléances soient transmises à monsieur Bernard Tremblay ainsi qu'à sa famille.

Adopté unanimement

  
Président(e)

  
Secrétaire

**RÉSOLUTION 145 0313 :**      CONSIDÉRANT que monsieur Lucien Cossette, père de madame Josée Cossette, directrice à l'école Sainte-Marie de Saint-Boniface et beau-père de monsieur Serge Carpentier, directeur général adjoint et secrétaire général est récemment décédé;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Danielle Bolduc PROPOSE que des condoléances soient transmises à madame Josée Cossette et monsieur Serge Carpentier ainsi qu'à leurs familles.

Adopté unanimement.

Considération est après faite des sujets présentés par les Services éducatifs (jeunes) Au terme des renseignements fournis par madame Renée Tremblay, des résolutions relatives au transport scolaire sont successivement adoptées.

Tarifs transport du midi et services optionnels

**RÉSOLUTION 146 0313 :**      CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie détermine les tarifs pour le transport du midi et les services optionnels du transport scolaire;

CONSIDÉRANT que les tarifs recommandés sont comparables aux taux exigés par les autres commissions scolaires de la province;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif de transport a signifié son accord avec la tarification;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Serge Lafontaine PROPOSE que les tarifs pour le transport du midi et les services optionnels soient acceptés pour l'année scolaire 2013-2014, comme il est indiqué au document 0313-03.

Adopté unanimement.

Partage frais de transport

**RÉSOLUTION 147 0313 :**      CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie organise des services de transport scolaire pour la Commission scolaire Central Québec et pour le Séminaire Sainte-Marie;

CONSIDÉRANT que les coûts d'administration du service, les charges nettes de taxes (T.P.S. et T.V.Q.) 2012-2013 ainsi que le surplus/déficit d'opération du transport scolaire 2011-2012 sont partagés entre les partenaires ci-avant cités ;

CONSIDÉRANT que la répartition à chaque organisme est basée sur la déclaration des effectifs scolaires transportés, telle que confirmée par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport ;



CONSIDÉRANT que le Comité consultatif de transport a signifié son accord quant au partage des coûts ;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Claude Béland PROPOSE que le partage des frais d'administration soit calculé à raison de 30 \$ par élève de la Commission scolaire Central Québec et 80 \$ par élève du Séminaire Sainte-Marie;

QUE les charges nettes de taxes du transport scolaire 2012-2013 soient réparties selon les taux suivants :

- Commission scolaire de l'Énergie : 91,41 %;
- Commission scolaire Central Québec : 3,94 %;
- Séminaire Sainte-Marie : 4,65 %.

QUE le surplus/déficit d'opération du transport scolaire 2011-2012 soit répartis selon les taux suivants :

- Commission scolaire de l'Énergie : 90,31 %;
- Commission scolaire Central Québec : 4,05 %;
- Séminaire Sainte-Marie : 5,64 %.

Adopté unanimement.

Relativement aux sujets présentés par les Services de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle, monsieur Denis Lampron soumet à l'adoption du conseil des commissaires les calendriers scolaires.

Calendriers (5)

**RÉSOLUTION 148 0313 :** CONSIDÉRANT, en référence à l'article 252 de la *Loi sur l'instruction publique*, que la Commission scolaire de l'Énergie établit le calendrier scolaire des centres de formation professionnelle et des centres d'éducation des adultes en tenant compte de ce qui est prévu au régime pédagogique;

CONSIDÉRANT que les consultations requises ont été effectuées;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Marco Trottier PROPOSE que les calendriers scolaires 2013-2014 des ordres d'enseignement du secondaire (3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> pour la Maison familiale rurale), de la formation générale des adultes (Centre d'éducation des adultes du Saint-Maurice et l'École forestière de La Tuque) ainsi que de la formation professionnelle (Carrefour Formation Mauricie et l'École forestière de La Tuque) soient adoptés tels que décrits au document 0312-04.

Adopté unanimement.

Consécutivement et en ce qui a trait aux sujets présentés par le Secrétariat général et Communications, il est procédé à l'adoption du plan triennal de répartition et de destination des immeubles, de la liste des écoles et des actes d'établissement.

Adoption du Plan  
triennal – Liste -  
Actes

**RÉSOLUTION 149 0313** :      CONSIDÉRANT, en référence à l'article 211 de la *Loi sur l'instruction publique*, qu'à chaque année, la Commission scolaire établit un plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles;

CONSIDÉRANT, par la suite et compte tenu de ce plan, que la Commission scolaire détermine la liste de ses écoles et de ses centres de formation professionnelle et d'éducation des adultes et leur délivre un acte d'établissement;

CONSIDÉRANT que les consultations requises préalablement à l'adoption de ce plan, de la liste des écoles et des centres ainsi que sur les actes d'établissements ont été faites;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Johanne Harvey PROPOSE que soient adoptés :

- ✓ *Le Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2013-2014 à 2015-2016, tel que décrit au document 0313-05;*
- ✓ *La Liste des écoles et des centres de formation professionnelle ou d'éducation des adultes 2013-2014, décrite au document 0313-06;*
- ✓ *Les Actes d'établissement 2013-2014, tel que décrits au document 0313-07.*

Adopté unanimement.

Relativement au sujet présenté par les Services des ressources humaines, il est convenu à ce moment-ci de déplacer et de considérer à huis clos ce sujet après les sujets des Services des ressources matérielles et de l'informatique.

Modification de  
l'ordre du jour

**RÉSOLUTION 150 0313** :      Monsieur le commissaire Serge Lafontaine PROPOSE que l'ordre du jour de la présente séance du conseil des commissaires soit modifié pour que l'article 11.01 soit déplacé et considéré immédiatement après l'article 12.08.

Adopté unanimement.

Relativement aux sujets présentés par les Services des ressources matérielles et de l'informatique, monsieur Christian Lafrance soumet des recommandations pour l'octroi de contrats. Après avoir reçu les renseignements requis, les résolutions ci-après décrites sont successivement adoptées.

**RÉSOLUTION 151 0313 :**

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie a demandé, par appel d'offres public, des soumissions pour la location de diverses machineries avec ou sans opérateur pour des besoins pédagogiques de l'École forestière de La Tuque, soit :

- ✓ excavatrice;
- ✓ bouteur;
- ✓ niveleuse;
- ✓ camion tombereau;
- ✓ chargeuse sur roues;
- ✓ fardier.

CONSIDÉRANT, dans le cadre du programme de « Conduite de machinerie lourde en voirie forestière », que l'École forestière de La Tuque prévoit des formations dans le secteur Haut Saint-Maurice et ailleurs en province, en plus d'autres besoins ponctuels;

CONSIDÉRANT que l'École forestière de La Tuque devra louer de la machinerie lourde avec ou sans opérateur pour la période comprise entre le 10 avril 2013 et le 9 avril 2014;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions en date du 14 mars 2013;

CONSIDÉRANT que l'École forestière de La Tuque, dans son analyse des soumissions, a établi un coefficient des coûts soumis pour la machinerie proposée comparativement aux taux du « répertoire des loueurs de machinerie lourde, édition 2013 » publié par le Centre de services partagés du Québec;

CONSIDÉRANT que l'analyse des soumissions, dont les tableaux comparatifs sont décrits aux documents 0313-08, a porté principalement sur les critères suivants :

- ✓ le coefficient de location sans opérateur;
- ✓ le coefficient de location avec opérateur;
- ✓ l'expérience de l'entreprise en voirie forestière;
- ✓ la sécurité des machineries pour réaliser des travaux de voirie forestière;
- ✓ le formateur proposé pour la machinerie avec opérateur;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction de l'établissement pour la sélection des machineries en location;

CONSIDÉRANT, conformément au cahier des charges, que l'École forestière de La Tuque a le privilège d'opter pour une location avec ou sans opérateur;



Président(e)



Secrétaire



EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Marco Trottier PROPOSE que l'École forestière de La Tuque soit autorisée à conclure des contrats de location avec les entreprises s'étant qualifiées dans le cadre du processus d'appel d'offres « Location de machinerie lourde avec ou sans opérateur 2013-2014 », et ce, selon l'ordre de priorité établi aux tableaux comparatifs rédigés par les responsables de l'École forestière de La Tuque et décrit au document 0313-08.

Adopté unanimement.

Octroi de contrat –  
Élimination des  
gicleurs

**RÉSOLUTION 152 0313 :**      CONSIDÉRANT l'allocation de 60 000 \$ inscrite au plan d'investissements 2012-2013 de la Commission scolaire pour la réalisation du projet d'élimination des gicleurs à l'Édifice Ringuet et dans le cadre de la mesure « Maintien des bâtiments 2012-2013 »;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie a demandé, par appel d'offres sur invitation, des soumissions pour l'exécution des travaux;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions le 19 février 2013 et dont le tableau comparatif est décrit au document 0313-09;

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation des Services des ressources matérielles et de l'informatique en découlant;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Marco Trottier PROPOSE que le contrat pour l'exécution des travaux d'élimination des gicleurs à l'Édifice Ringuet soit accordé au plus bas soumissionnaire conforme soit *Construction F. Paré inc.* au montant de 3 769,27 \$ taxes incluses;

QUE les travaux devront être complétés en avril 2013;

QUE madame Danielle Bolduc, présidente, et monsieur Denis Lemaire, directeur général, soient autorisés à signer le contrat, pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie;

Adopté unanimement.

Octroi de contrat –  
École La Croisière

**RÉSOLUTION 153 0313 :**      CONSIDÉRANT, dans le cadre de la mesure « Résorption du déficit d'entretien 2011-2012 », que la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport a confirmé une allocation de 147 000 \$ pour la réalisation du projet de réfection de toitures et travaux connexes à l'école La Croisière;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie a demandé, par appel d'offres public, des soumissions pour l'exécution des travaux;



CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions le 14 mars 2013 et dont le tableau comparatif est décrit au document 0313-10;

CONSIDÉRANT l'analyse réalisée conjointement avec la firme Michel Pellerin, architecte, et la recommandation des Services des ressources matérielles et de l'informatique en découlant;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Nicole Thiffeault-Marchand PROPOSE que le contrat pour l'exécution des travaux de réfection de toitures et travaux connexes à l'école La Croisière soit accordé au plus bas soumissionnaire conforme, soit *Construction Richard Champagne* au montant de 152 769,13 \$, taxes incluses;

QUE les travaux devront être complétés en août 2013;

QUE l'excédent des dépenses reliées au projet soit financé avec les sommes disponibles de la mesure « Résorption du déficit d'entretien 2011-2012 »;

QUE madame Danielle Bolduc, présidente, et monsieur Denis Lemaire, directeur général, soient autorisés à signer le contrat, pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie;

QUE monsieur Denis Lemaire, directeur général, soit mandaté à autoriser toute modification au contrat occasionnant une dépense supplémentaire, laquelle modification en constitue un accessoire et n'en change pas la nature, conditionnellement à ce que le total des dépenses ainsi autorisées n'excède pas 10 % du montant initial du contrat.

Adopté unanimement.

Octroi de contrat –  
de la Petite-Rivière

**RÉSOLUTION 154 0313 :**

CONSIDÉRANT une allocation de 75 000 \$ inscrite au plan d'investissements 2012-2013 de la Commission scolaire pour la réalisation du projet de réfection de toitures et travaux connexes à l'école de la Petite-Rivière et dans le cadre de la mesure « Maintien des bâtiments 2012-2013 »;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie a demandé, par appel d'offres public, des soumissions pour l'exécution des travaux;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions le 14 mars 2013 et dont le tableau comparatif est décrit au document 0313-11;

CONSIDÉRANT l'analyse réalisée conjointement avec la firme Michel Pellerin, architecte, et la recommandation des Services des ressources matérielles et de l'informatique en découlant;



EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Yvon Geoffroy PROPOSE que le contrat pour l'exécution des travaux de réfection de toitures et travaux connexes à l'école de la Petite-Rivière soit accordé au plus bas soumissionnaire conforme, soit *Construction Richard Champagne* au montant de 140 733,98 \$, taxes incluses;

QUE les travaux devront être complétés en août 2013;

QUE l'excédent des dépenses reliées au projet soit financé avec les sommes disponibles de la mesure « Maintien des bâtiments 2012-2013 »;

QUE madame Danielle Bolduc, présidente, et monsieur Denis Lemaire, directeur général, soient autorisés à signer le contrat, pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie;

QUE monsieur Denis Lemaire, directeur général, soit mandaté à autoriser toute modification au contrat occasionnant une dépense supplémentaire, laquelle modification en constitue un accessoire et n'en change pas la nature, conditionnellement à ce que le total des dépenses ainsi autorisées n'excède pas 10 % du montant initial du contrat.

Adopté unanimement.

Octroi de contrat –  
CFM et des Chutes

**RÉSOLUTION 155 0313** :      CONSIDÉRANT les allocations de 150 000 \$ et de 35 000 \$ inscrites au plan d'investissements 2012-2013 de la Commission scolaire de l'Énergie pour la réalisation des projets de réfection de toitures au Carrefour Formation Mauricie et à l'école secondaire des Chutes et dans le cadre des mesures « Maintien des bâtiments 2012-2013 » et « Résorption du déficit d'entretien 2012-2013 »;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie a demandé, par appel d'offres public, des soumissions pour l'exécution des travaux;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions le 14 mars 2013 et dont le tableau comparatif est décrit au document 0313-12;

CONSIDÉRANT les expertises faites et la nécessité qu'un bassin additionnel situé au bas de l'appentis soit ajouté en travaux d'urgence;

CONSIDÉRANT l'analyse réalisée conjointement avec la firme Michel Pellerin, architecte et la recommandation des Services des ressources matérielles et de l'informatique en découlant;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Diane

  
Président(e)

  
Secrétaire

Samson PROPOSE que le contrat pour l'exécution des travaux de réfection de toitures au Carrefour Formation Mauricie et à l'école secondaire des Chutes soit accordé au plus bas soumissionnaire conforme, soit *Groupe Cirtech inc.* au montant de 443 803,50 \$, taxes incluses;

QUE les travaux devront être complétés en août 2013;

QUE l'excédent des dépenses reliées au projet soit financé avec les sommes disponibles des mesures « Maintien des bâtiments 2012-2013 » et « Résorption du déficit d'entretien 2012-2013 »;

QUE madame Danielle Bolduc, présidente, et monsieur Denis Lemaire, directeur général, soient autorisés à signer le contrat, pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie;

QUE le M.E.L.S. soit informé du changement de la portée des travaux précédemment citée;

QUE monsieur Denis Lemaire, directeur général, soit mandaté à autoriser toute modification au contrat occasionnant une dépense supplémentaire, laquelle modification en constitue un accessoire et n'en change pas la nature, conditionnellement à ce que le total des dépenses ainsi autorisées n'excède pas 10 % du montant initial du contrat.

Adopté unanimement.

Octroi de contrat -  
École des  
Explorateurs

**RÉSOLUTION 156 0313 :** CONSIDÉRANT les allocations de 50 000 \$ et de 40 000 \$ inscrites au plan d'investissements 2012-2013 de la Commission scolaire de l'Énergie pour la réalisation du projet de remplacement de la fenestration du gymnase à l'école des Explorateurs et dans le cadre de la mesure « Maintien des bâtiments 2012-2013 »;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie a demandé, par appel d'offres public, des soumissions pour l'exécution des travaux;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions le 21 mars 2013 et dont le tableau comparatif est décrit au document 0313-13;

CONSIDÉRANT l'analyse réalisée conjointement avec la firme Jacques et Gervais, architectes, et la recommandation des Services des ressources matérielles et de l'informatique en découlant;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Johanne Harvey PROPOSE que le contrat pour l'exécution des travaux de remplacement de la fenestration du gymnase à l'école des Explorateurs soit accordé au plus bas soumissionnaire conforme, soit *Shalwin inc.* au montant de 63 000 \$ taxes incluses;

QUE les travaux devront être complétés en août 2013;

QUE madame Danielle Bolduc, présidente, et monsieur Denis Lemaire, directeur général, soient autorisés à signer le contrat, pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement.

Octroi de contrat –  
fenestration –  
École Saint-  
Charles-Garnier

**RÉSOLUTION 157 0313 :**      CONSIDÉRANT les allocations de 50 000 \$ et de 180 000 \$ inscrites au plan d'investissements 2012-2013 de la Commission scolaire de l'Énergie pour la réalisation du projet de remplacement de la fenestration à l'école Saint-Charles-Garnier et dans le cadre de la mesure « Maintien des bâtiments 2012-2013 »;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie a demandé, par appel d'offres public, des soumissions pour l'exécution des travaux;

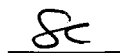
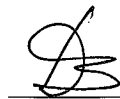
CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions le 21 mars 2013 et dont le tableau comparatif est décrit au document 0313-14;

CONSIDÉRANT l'analyse réalisée conjointement avec la firme Jacques et Gervais, architectes, et la recommandation des Services des ressources matérielles et de l'informatique en découlant;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Yvon Geoffroy PROPOSE que le contrat pour l'exécution des travaux de remplacement de la fenestration à l'école Saint-Charles-Garnier soit accordé au plus bas soumissionnaire conforme soit *Shalwin inc.* au montant de 210 515 \$ taxes incluses;

QUE les travaux devront être complétés en août 2013;

QUE madame Danielle Bolduc, présidente, et monsieur Denis Lemaire, directeur général, soient autorisés à signer le contrat, pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie;



QUE monsieur Denis Lemaire, directeur général, soit mandaté à autoriser toute modification au contrat occasionnant une dépense supplémentaire, laquelle modification en constitue un accessoire et n'en change pas la nature, conditionnellement à ce que le total des dépenses ainsi autorisées n'excède pas 10 % du montant initial du contrat.

Adopté unanimement.

**RÉSOLUTION 158 0313** : CONSIDÉRANT l'allocation de 60 000 \$ inscrite au plan d'investissements 2012-2013 de la Commission scolaire de l'Énergie pour la réalisation du projet de la phase II de réfection de la toiture à l'école Saint-Paul et dans le cadre de la mesure « Résorption du déficit d'entretien 2012-2013 »;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie a demandé, par appel d'offres public, des soumissions pour l'exécution des travaux;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions le 21 mars 2013 et dont le tableau comparatif est décrit au document 0313-15;

CONSIDÉRANT l'analyse réalisée conjointement avec la firme Jacques et Gervais, architectes, et la recommandation des Services des ressources matérielles et de l'informatique en découlant;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Martin Lafrenière PROPOSE que le contrat pour l'exécution des travaux de la phase II de la réfection de la toiture à l'école Saint-Paul soit accordé au plus bas soumissionnaire conforme, soit Paul-A. Buisson Inc. au montant de 64 464 \$, taxes incluses;

QUE les travaux devront être complétés en août 2013;

QUE l'excédent des dépenses reliées au projet soit financé avec les sommes disponibles de la mesure « Maintien des bâtiments 2012-2013 »;

QUE madame Danielle Bolduc, présidente, et monsieur Denis Lemaire, directeur général, soient autorisés à signer le contrat, pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement.

À ce moment-ci, soit vers les 19 h 45, et en conformité avec l'ordre du jour modifié, il est procédé à la tenue d'un huis clos pour considérer le sujet présenté par les Services des ressources humaines.



Huis clos

**RÉSOLUTION 159 0313** : Monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE que soit décrété la tenue d'un huis clos de la présente séance du conseil des commissaires.

Adopté unanimement.

Madame la commissaire Line Lecours est arrivée pendant le huis clos soit vers les 20 h 25.

Vers les 20 h 45, il est successivement procédé à la réouverture au public de la séance, au dépôt d'un projet du plan d'effectifs du personnel de soutien et à la clôture de la séance.

Réouverture

**RÉSOLUTION 160 0313** : Madame la commissaire Nicole Thiffault-Marchand PROPOSE que la présente séance du conseil des commissaires soit rouverte au public.

Adopté unanimement.

Dépôt du projet  
Plan d'effectifs

**RÉSOLUTION 161 0313** : CONSIDÉRANT, en référence à la convention collective applicable au personnel de soutien, que la Commission scolaire de l'Énergie doit planifier ses effectifs pour l'année scolaire 2013-2014;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Serge Lafontaine PROPOSE que soit déposé, aux fins de consultation, le projet du plan d'effectifs du personnel de soutien au secteur général pour l'année 2013-2014 décrit au document 0313-16.


Adopté unanimement.

Clôture de la  
séance


**RÉSOLUTION 162 0313** : Monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE que soit déclarée close la présente séance du conseil des commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement.

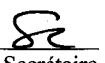
PRÉSIDENT(E)



SECRÉTAIRE



Président(e)



Secrétaire